

## DEMANDE DE MODIFICATION DE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE – ASSURANCE-VIE

- Utilisez ce formulaire pour désigner les bénéficiaires qui recevront des prestations dans le cadre de votre police d'assurance vie souscrite auprès de BMO Société d'assurance-vie (BMO Assurance).

### Section A – Renseignements sur la police

Numéro(s) de police	Nom du titulaire de la police (si ce n'est pas la personne assurée)	Date de naissance (jj/mmm/aaaa)
Nom de la personne assurée		Date de naissance (jj/mmm/aaaa)

### Section B – Désignation du bénéficiaire principal

Au Québec, si le conjoint (mariage ou union civile) est désigné à titre de bénéficiaire, la désignation est irrévocable sauf si vous cochez la case

Révocable.

\*Au Québec, il s'agit du lien par rapport au titulaire de la police, tandis que dans toutes les autres provinces, il s'agit du lien par rapport à la personne assurée

Nom complet	Lien*	Date de naissance (jj/mmm/aaaa) du bénéficiaire mineur	Part en pourcentage (doit totaliser 100 %)

### Section C – Désignation du bénéficiaire subsidiaire (bénéficiaire subrogé au Québec)

\*Au Québec, il s'agit du lien par rapport au titulaire de la police, tandis que dans toutes les autres provinces, il s'agit du lien par rapport à la personne assurée

Nom complet	Lien*	Date de naissance (jj/mmm/aaaa) du bénéficiaire mineur	Part en pourcentage (doit totaliser 100 %)

### Section D – Fiduciaire de bénéficiaires mineurs

Le bénéficiaire est-il âgé de moins de 18 ans?  Oui  Non Si 'oui' veuillez nommer un fiduciaire.

- À l'extérieur du Québec, vous devez désigner un fiduciaire à qui verser les prestations tant que le bénéficiaire est mineur.
- Au Québec, les prestations de l'assurance sont versées aux parents ou tuteurs légaux du bénéficiaire.

Nom complet du fiduciaire	Lien avec la personne assurée
---------------------------	-------------------------------

### Section E – Signatures

En signant ci-dessous vous reconnaissez que :

- vous révoquez tous les bénéficiaires précédemment désignés dans le cadre de cette police d'assurance; et
- vous demandez à ce que les sommes dues soient versées au bénéficiaire ou aux bénéficiaires désignés dans le présent formulaire.
- Pour être valide, ce formulaire doit être signé et daté par le titulaire de la police et le bénéficiaire irrévocable (s'il y a lieu).
- BMO Assurance n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à la validité des renseignements indiqués dans le présent formulaire.
- Ce formulaire ne constitue pas un document d'acceptation indiquant que le ou les numéros de police ci-dessus sont en vigueur.
- Nous ne sommes pas responsables des sommes versées à un bénéficiaire tant que nous n'avons pas reçu de demande de modification de bénéficiaire à notre siège social.

Signé à (ville)	Province	Date (jj/mmm/aaaa)
Signature du titulaire de la police  X	Nom en caractères d'imprimerie et signature du syndic de faillite approuvant cette demande de modification de bénéficiaire (le cas échéant).  X	
Signature du précédent bénéficiaire irrévocable. Par ma signature, je consens à la modification de désignation de bénéficiaire ci-dessus et je renonce à mes droits comme bénéficiaire.  X	Signature du témoin (autre que le bénéficiaire)  X	

# Lignes directrices pour la modification de la désignation de bénéficiaire

## Remarque :

Le présent document est fourni à titre informatif seulement. Ces lignes directrices ne visent qu'à vous aider à remplir le formulaire de désignation de bénéficiaire; c'est vous seul qui décidez de la personne que vous désignez comme bénéficiaire.

Veillez prendre connaissance du formulaire « Demande de modification de désignation de bénéficiaire » ci-joint pour connaître les exigences supplémentaires qui pourraient s'appliquer à votre situation.

« Vous », « votre » ou « vos » désignent le titulaire de la police ou la personne assurée s'il n'y a pas de titulaire de la police.

« Nous » désigne BMO Société d'assurance-vie (BMO Assurance)

## Instructions générales

- Le présent formulaire doit être rempli, signé et daté par les titulaires de la police ou par la personne assurée s'il n'y a pas de titulaire de la police
- Une personne agissant en vertu d'une procuration ne peut pas désigner de bénéficiaire
- Toutes les sections pertinentes du formulaire « Demande de modification de désignation de bénéficiaire » doivent être dûment remplies pour qu'il puisse y avoir modification de bénéficiaire.
- Écrivez lisiblement tous les noms, liens et pourcentages des sommes dues à chaque bénéficiaire
- Utilisez une ligne par bénéficiaire
- Inscrivez le nom complet du bénéficiaire, tel qu'il figure sur les documents officiels délivrés à son nom par le gouvernement
- Si vous avez fait faillite et qu'elle n'a pas encore fait l'objet d'une libération, votre syndic de faillite doit approuver la modification de bénéficiaire
- S'il y a plus d'un titulaire, tous les titulaires de la police doivent signer.
- Propriétaires d'entreprise – vous avez l'autorité d'agir au nom de l'entreprise.

## Renseignements sur les bénéficiaires

### Bénéficiaires révocables et irrévocables

Il existe deux types de bénéficiaires : révocables et irrévocables.

- Au Québec, si vous nommez votre conjoint (mariage ou union civile) comme bénéficiaire, il ou elle est automatiquement irrévocable à moins d'indication contraire.
- Pour toutes les autres provinces, un bénéficiaire est considéré révocable à moins qu'on indique expressément qu'il ou elle est irrévocable.
- La désignation d'un bénéficiaire révocable permet au titulaire de la police de modifier en tout temps la désignation de ses bénéficiaires sans devoir obtenir leur consentement.
- Si votre désignation de bénéficiaire est irrévocable, votre pouvoir d'action par rapport à votre police est limité. Par exemple, vous ne pourrez pas changer de bénéficiaire sans leur consentement, sauf si la loi le permet. Entre autres il se peut que vous ayez également besoin de leur consentement pour céder, attribuer ou transférer la propriété de votre police.
- S'ils sont désignés comme bénéficiaires irrévocables, votre enfant mineur ou votre succession ne peuvent pas donner leur consentement pour modifier la police

### Versement du produit de la police d'assurance si le bénéficiaire est mineur

- Sauf là où la loi du Québec s'applique, nous verserons les sommes dues au fiduciaire au nom du bénéficiaire mineur, si vous en avez désigné un. Sinon, nous les verserons conformément à la loi.
- Là où la loi du Québec s'applique, nous verserons les sommes dues au parent ou aux parents ou au tuteur légal du bénéficiaire mineur.

### Plusieurs bénéficiaires et bénéficiaires subsidiaires

- Vous pouvez désigner un bénéficiaire « principal » ou « subsidiaire » (bénéficiaire « subrogé » au Québec).
- Si vous désignez plusieurs bénéficiaires, vous devez indiquer la quote-part de chacun; sinon, ils se partageront également les sommes dues.
- Les sommes dues seront d'abord versées à tous les bénéficiaires principaux; si un bénéficiaire principal décède avant la personne assurée, sa part sera distribuée également entre les autres bénéficiaires principaux, à moins d'indication contraire de votre part.
- Si tous les bénéficiaires principaux meurent avant la personne assurée, les sommes dues seront distribuées également entre les bénéficiaires subsidiaires, à moins d'indication contraire de votre part.
- Si aucun bénéficiaire n'est en vie au moment du versement des sommes dues, celles-ci seront versées au titulaire de la police s'il ne s'agit pas de la personne assurée, sinon, à la succession du titulaire de la police.
- Si, pour quelque raison que ce soit, un bénéficiaire n'est plus admissible à recevoir les sommes dues, il sera traité comme s'il était décédé avant le titulaire de la police ou la personne assurée, et les sommes dues seront versées conformément à la loi.

### Rupture de mariage ou divorce

- Au Québec, un divorce annule la désignation du conjoint désigné comme bénéficiaire. Remarque : un divorce prononcé avant décembre 1982 n'annule pas automatiquement la désignation du conjoint comme bénéficiaire. Pour que la désignation soit annulée, il faut une ordonnance de la cour.